

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

-+

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2024, À 19H00, AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Johanne Savard, conseillère
Monsieur Dany Tremblay, conseiller

Sont absents : Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

RESOLUTION
2024-09-272

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANES CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Contrôle de qualité / Projet rue de la Falaise;
4. Mandat de surveillance de chantier / Projet rue de la Falaise;
5. Autorisation de dépenses / Usine d'eau pompe 203 / Affectation surplus accumulé non affecté;
6. Nomination du directeur incendie par intérim et chef aux opérations;
7. Autorisation déplacement / Sommet sur la démocratie municipale;
8. Dossier 246, rue des Forgerons;
9. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents);
10. Période de questions (portant uniquement sur la séance);
11. Fermeture de la séance

**RESOLUTION
2024-09-273**

CONTROLE DE QUALITE / PROJET RUE DE LA FALAISE

CONSIDÉRANT QUE les Laboratoires d’Expertises de Québec Ltée ont déposé, en date du 20 septembre 2024, une soumission pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du mur de soutènement de la rue de la Falaise au montant de 23 939,30\$ taxes non incluses ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroie aux Laboratoires d’Expertises de Québec Inc. les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du mur de soutènement de la rue de la Falaise au montant de 23 939,30\$ taxes non incluses.

**RESOLUTION
2024-09-274**

MANDAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER / PROJET RUE DE LA FALAISE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a déposé une offre de services professionnels à la Municipalité pour la surveillance des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de la Falaise au montant de 25 000\$;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité de Tadoussac la surveillance des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de la Falaise estimés à la somme de 25 000\$ dont les activités faisant l’objet de la présente sont :

- Prendre connaissance des plans et devis ;
- Effectuer la surveillance terrain complète pendant l’ensemble des travaux ;
- Planifier les réunions et les visites de chantier et rédiger les comptes-rendus ;
- Effectuer la surveillance bureau et répondre aux questions de l’entrepreneur ;
- Rédiger et recommander les demandes de paiements ;
- Préparer les certificats d’acceptation provisoire et finale ;

QUE le Conseil mandate les ingénieurs à prévoir un remplacement additionnel de pavage à convenir avec le directeur des travaux publics au pied de la cote de la rue de la Falaise donnant sur les propriétés avoisinantes et autorise les coûts s’y rattachant.

**RESOLUTION
2024-09-275**

AUTORISATION DE DÉPENSES / USINE D’EAU POTABLE POMPE 203 / AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté un problème de pression d’eau sur le plateau dans le secteur du Chantmartin et des Forgerons Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le problème est causé par un problème électrique dans le variateur de la pompe numéro 203 à la station d’eau potable ;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de procéder rapidement à la réparation ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise Mario Duchesne Électrique Inc de procéder à la réparation de la pompe 203 à l’usine d’eau potable et ce, tel que soumis à sa soumission datée du 17 septembre 2024 au montant de 6 295,12\$ taxes incluses.

Il est également résolu d’affecter cette dépense au surplus accumulée non affecté.

**RESOLUTION
2024-09-276**

**NOMINATION D’UN DIRECTEUR INCENDIE PAR INTÉRIM ET CHEF
DES OPÉRATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l’embauche de Monsieur Alexis Tremblay à titre de directeur en incendie par intérim et de chef des opérations incendie du Service incendie de Tadoussac en remplacement temporaire de Monsieur Yves Gauthier suite à son absence.

Il est également résolu d’autoriser Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, et Monsieur Richard Therrien, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac le contrat de travail à intervenir avec le directeur incendie par intérim et chef d’opérations incendie du Service incendie de Tadoussac.

**RESOLUTION
2024-09-277**

**AUTORISATION DÉPLACEMENT / SOMMET SUR LA DÉMOCRATIE
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE l’Union des municipalités du Québec tiendra à Québec, le 17 octobre prochain un sommet sur la démocratie municipale ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise la participation de Madame Mireille Pineault, conseillère, au sommet sur la démocratie municipale de l’Union des Municipalités du Québec qui se tiendra à Québec le 17 octobre prochain.

QUE les frais de déplacement, de séjour et d’inscription soient défrayés par la Municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION
2024-09-278**

**P.I.I.A 246, RUE DES FORGERONS-AMENDEMENT À LA
RÉSOLUTION 2024-08-245**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil modifie la résolution 2024-08-245 aux fins d’autoriser le métal pour les garde-corps.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LA SÉANCE

À 19h23, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h24.

**RESOLUTION
2024-09-279**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19h24.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 4 personnes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

